

Subventions aux associations à caractère social - 2^{ème} répartition 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission aux Affaires Sociales, il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1998	Demande 1999	1 ^{ère} attribution 1999	2 ^{ème} attribution Somme proposée
ARIS (Association Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap)	70 000 F	50 000 F	25 000 F	15 000 F
Foyer de la Cassotte	100 000 F	100 000 F	40 000 F	48 000 F
Boutique Accueil de Jour - Eté comme Hiver	131 100 F	150 500 F	55 000 F	70 000 F
ALEPH (Accès au Logement et Participation des Habitants)	50 000 F	50 000 F	25 000 F	15 000 F
ORPAB (Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon)	130 000 F	130 000 F	40 000 F (+ 50 000 F acompte)	25 000 F
ADDSEA (Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) - Double Ecluse - Médiation Familiale	75 000 F	90 000 F 53 000 F	30 000 F	44 000 F 20 000 F
CIDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	75 000 F	80 000 F	30 000 F	30 000 F
La Buanderie - Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	30 000 F	30 000 F	15 000 F	10 000 F
La Roue de Secours	-	36 000 F	15 000 F	10 000 F
Association d'Hygiène Sociale du Doubs	-	86 561 F	20 000 F	23 300 F
Entre Temps	-	80 000 F	20 000 F	20 000 F
Aides Humanitaire et Alimentaire	-	9 700 F	-	5 000 F
MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 000 F	10 000 F	-	7 000 F
La Porte Ouverte Subvention exceptionnelle	10 000 F -	10 000 F 20 000 F	10 000 F	- 15 000 F
TOTAL				357 300 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 92.524.6574 CS 20500, imputation qui sera complétée par des crédits inscrits au budget supplémentaire de l'exercice courant par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1998 pour un montant de 320 200 F.

«**M. GIRARD** : Je souhaitais simplement donner quelques chiffres pour noter l'effort important de la Municipalité cette année. En effet, en 1998 nous avons aidé 40 associations pour 843 000 F, en 1999 : 50 associations pour 1 MF. Je souhaite aussi remercier les membres de la commission pour leur assiduité et aussi les services Contrôle de Gestion et Administration Générale.

D'autre part, l'étude au plus près des comptes de résultats des associations grâce aux fiches très précises et très précieuses fournies par le contrôle de gestion, nous permet de moduler les aides de la Ville. En effet, les subventions doivent aller en priorité aux associations qui oeuvrent sur le champ social et luttent contre toutes les formes d'exclusion et souvent avec des moyens des plus restreints. Il me semble donc que les associations qui disposent «d'un petit matelas financier de sécurité» quelquefois confortable doivent l'utiliser partiellement avant de demander une subvention à la Ville.

M. LE MAIRE : Vous devez sans doute subventionner davantage d'associations parce que pour chacune d'entre elles vous avez plutôt réduit par rapport à la demande, ce qui est la logique même car l'enveloppe n'est pas extensible à souhait.

M. GIRARD : Si on additionnait toutes les demandes, il aurait fallu un peu plus de 300 000 F en supplément. Il me semble qu'on a fait un effort non négligeable cette année.

Mme MONTEL : Sur ce rapport, deux abstentions, Monsieur le Maire comme d'habitude d'ailleurs.

Mme DUFAY : Juste pour dire deux mots sur la Porte Ouverte à laquelle il est proposé d'attribuer ce soir deux subventions, une de fonctionnement et une exceptionnelle. La Porte Ouverte est une association qui fait un travail énorme d'écoute des personnes qui sont en proie à des problèmes de solitude, travail de qualité aussi qui est fait par des bénévoles mais qui prennent beaucoup de moyens pour se former. C'est vraiment une association qui compte dans le réseau des associations qui font un travail pour la solidarité sur Besançon. Or les locaux de cette association ont subi des dégâts lors de l'incendie il y a quelques mois de l'immeuble communal rue du Palais de Justice que nous avons décidé récemment de vendre. L'association s'est ainsi retrouvée à la rue. Elle a retrouvé des locaux pour lesquels elle paie un loyer, ce qui justifie la subvention exceptionnelle qui est demandée mais l'association est toujours en attente de propositions de relogement de la part de la Ville de Besançon. Je sais que c'est très difficile car cette association pour des raisons de confidentialité et des raisons pratiques souhaite vraiment être au centre-ville. Si nous ne lui trouvons pas de locaux, j'espère que nous pourrions convertir la subvention exceptionnelle de cette année en subvention ordinaire afin de couvrir les frais de loyers de cette association qui ne fonctionne que de façon bénévole.

M. LE MAIRE : Pour l'instant on n'engage que ces subventions de 1999.

M. PINARD : Les associations, on croit parfois qu'on n'en aura pas besoin, puis arrive le jour où on en a besoin. Moi peut-être que j'aurai besoin de l'aide du MRAP. Pendant longtemps j'ai dépouillé systématiquement la presse d'extrême-droite. Je dépouille maintenant celle d'extrême-gauche, c'est souvent pareil d'ailleurs et là j'ai vu que le Secrétaire Général National du MRAP avait défilé bras dessus dessous avec Arlette LAGUILLER. Dans le journal d'Arlette LAGUILLER je lis un article : «le tandem JOSPIN / AUBRY, ils mentent comme des cochons». Ce genre de vocabulaire nous amènera peut-être un jour à faire appel au service du MRAP. D'autant plus qu'il y a là toute une espèce de nébuleuses qui vont devenir de plus en plus furieuses en constatant que 160 partis guévaristes, ex-communistes, socialistes, socio-démocrates, etc. sont réunis à Paris avec le parti de Nelson MANDELA qui entre à l'internationale socialiste, c'est une grande date. Vous allez voir une ultra-gauche se déchaîner et je ne sais pas de quoi ils vont nous traiter, alors peut-être qu'on aura besoin du MRAP.

M. LE MAIRE : C'est le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je comprends tout à fait la volonté de tenter de répondre aux nouvelles demandes des associations mais en même temps il faut qu'on soit très réaliste. Les associations qui sont présentes là sont des éléments essentiels de la politique sociale de la Ville, que ce soit le CIDF, Roue de Secours, Porte Ouverte ou l'ADDSEA, or leur subvention est en diminution. Je crois qu'il faudrait être très vigilant car il y a un certain nombre d'associations que je connais bien, avec lesquelles on travaille régulièrement et qui sont, je le redis, un véritable élément de la politique sociale de la Ville. Aussi je crois qu'il faudra peut-être qu'on mesure un moment donné dans l'équilibre celles qui sont le plus partie prenante de la politique sociale de la Ville et qui sont essentielles dans l'aide et l'accompagnement car je crois que diminuer tout le monde de la même façon n'est pas forcément la meilleure politique, il faut peut-être cibler celles qui vous aident réellement dans votre politique sociale.

En tout cas, je suis très sensible à l'action menée par le CIDF ; on sait combien cette structure peut soutenir et être un appui aux femmes.

M. LE MAIRE : C'est vrai que cette association a eu un peu moins, comme beaucoup d'autres.

M. BONNET : Je voudrais ajouter que je me suis interrogé à plusieurs reprises en commission sur la dimension sociale du MRAP, je crois qu'à l'avenir ça ne relèvera plus de l'action sociale. Je dois dire aussi que j'ai demandé en commission action sociale mais je pense que ça peut se concevoir pour d'autres services de la Ville, que lorsqu'on vote des subventions on fasse la part entre ce qui est subvention annuelle renouvelée tous les ans qui fait partie des relations habituelles de la Ville avec certaines associations utiles à la vie de la cité et ce qui est subvention exceptionnelle ou comme le disait M. FERREOL tout à l'heure, subvention de début de carrière d'une association qui n'est pas susceptible d'aller au-delà, ceci pour nous permettre de voter avec plus de clarté ces subventions. C'est le cas dans certaines commissions, dans certains services, on pourrait peut-être le généraliser comme ça ce serait plus simple pour nous.

M. DUVERGET : C'est un dossier important, de plus en plus important aujourd'hui où l'ensemble des collectivités est sollicité et le droit d'association est intangible dans notre pays. La question qui se pose c'est l'atomisation des initiatives. Or ces associations ne sont pas au service de la Ville, elles sont au service de la société mais ne peut-on pas induire un certain nombre de regroupements de fédérations, d'associations parce que peut-être que ces associations travaillant de façon séparée d'une part se chevauchent d'une certaine façon et d'autre part n'ont pas toujours la logistique nécessaire. Que l'on respecte l'indépendance donc mais que l'on induise aussi peut-être par une information un regroupement des associations.

Par ailleurs, il est nécessaire aussi de faire tourner en quelque sorte les subventions publiques dans différentes associations, que ce ne soit pas toujours les mêmes non plus, des associations peuvent s'éteindre, d'autres peuvent apparaître. On se sent un peu prisonnier et il est très difficile pour une collectivité, que ce soit une ville, un département ou une région, d'arrêter de subventionner des associations qui sont toutes efficaces. Mais il faut peut-être envisager une économie d'échelle dans ce type de tissu associatif parce que les besoins sont énormes.

M. LE MAIRE : Je crois que souvent ces associations travaillent en réseau, donc ça leur permet de regrouper un peu leurs efforts mais elles sont toutes très utiles».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité moins deux abstentions.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.